

Mairie de Draguignan

Département du Var



DÉCISION MUNICIPALE N° 2021-403

OBJET / contrat de cession pour un don d'une maquette représentant le territoire dracénois et sa topographie en relief.

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22-9 ;

VU la délibération n° 2020-031 en du 11 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le souhaite de Madame Romane DANTCIKIAN de faire don gratuitement à la commune de Draguignan d'une maquette représentant le territoire dracénois et sa topographie en relief ;

CONSIDÉRANT l'acceptation par la Commune du don fait par Madame Romane DANTCIKIAN ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de finaliser l'acceptation de ce don par la signature d'un contrat ;

DÉCIDE

Article 1 : La signature d'un contrat de cession pour la maquette susvisée entre la commune de Draguignan et Madame Romane DANTCIKIAN selon les termes définis dans ledit contrat de cession et ce à titre gratuit.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente Décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R421.1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le tribunal Administratif peut-être saisi par l'application. Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Draguignan, le 4 OCT. 2021



Le MAIRE,

Richard STRAMBIO
Président de DPVa
Conseiller Régional